IMPRIME' ET PUBLIE'
TOUS LES
Mardis dans la matinee.

Discours de M. Roebuck
CHEZ LES LORDS.

—ooo—

(Continuation.)

L'Assemblée se réunit en août 1837 ; et à son grand étonnement elle entendit le gouverneur lui demander de l'argent, la menaçant des Résolutions du parlement anglais si elle refusait ; et elle s'aperçut en même temps qu'il n'avait rien fait pour adoucir la rigueur de ce procédé en remplissant sa promesse de réformer le conseil législatif. Voici ce qu'elle répondit à cette demande : " Exécutez la promesse de réforme, alors vous pourrez nous demander de l'argent ; jusqu'à ce que cette promesse soit remplie, nous ne pouvons accorder cette demande." Si cette promesse eut été remplie dans son véritable esprit, je suis prêt à prouver, par des témoignages devant votre barre, qu'il était de l'intention de l'Assemblée de voter les subsides. Je produirai cette preuve ; vos seigneuries jugeront si ceux qui, par négligence ou par quelques raisons pires, n'obéirent pas au commandemens du parlement, sont ceux qui doivent être les accusateurs dans ces choses,—si les accusés ne sont pas innocens,—si les accusateurs ne sont pas la partie agressante. J'impute ici solennellement au ministre de la couronne, le sécretaire pour les colonies, lord GLENELG, d'être l'auteur de toutes les calamités qui sont résultées de ce manquement fatal de son devoir. Que ce soit indolence, incapacité, distraction, négligence, ou mépris intentionnel pour son devoir, c'est ce qu'il ne m'appartient pas d'examiner. Je vois le resultat, je connais la cause ; et j'en appelle à vous, milords, si vous cherchez à punir les coupables,—si vous désirez faire peser la responsabilité sur ceux qui ont troublé la tranquillité de l'empire, qui ont amené le massacre de ses paisibles sujets, qui ont introduit les horreurs et les calamités de la guerre dans les paisibles vallons du Canada,—j'en appelle à vous de chercher le criminel, non de l'autre côté de l'Atlantique, mais parmi vous. Sommez le ministre de la couronne de répondre à cette accusation ; et n'allez pas, je vous en conjure, ajouter à la misère qui existe déja, en permettant à cette affreuse mesure qui est là sur votre table de devenir loi, et rendre par là presque inévitable la confusion et le démembrement de l'empire. Punissez les coupables, épargnez les innocens. Rejetez ce bill, qui fait une injustice à mes clients, et commandez au ministre de la couronne de se défendre contre ces graves et solennelles accusations. Quelques-uns de vous, milords, peuvent sourire de cette idée ; mais soyez sûrs que la postérité et le monde entier confirmeront le jugement que j'ai osé prononcer.

Je vous ai fait l'historique des procédés de l'Assemblée. Dès que l'adresse fut passée, à l'effet que j'ai mentionné, les Représentans furent renvoyés sans cérémonie et sans plus d'explications, ni de propositions. Depuis ce moment l'Assemblée que la mesure projetée a pour but d'anéantir, n'a eu aucun moyen d'action. Les membres dont elle se composait, s'étant retournés chez eux, se trouvaient éparpillés sur un territoire d'environ 800 milles d'étendue ; ils ne sont pas collectivement responsables de rien de ce qui a pu arriver depuis. En examinant, encore une fois, le passé, n'appert-il pas, milords, que ma première proposition est fondée, savoir, que la conduite de l'Assemblée a toujours été sage, ferme, conciliante et prudente ? Malgré toutes les provocations qu'elle a essuyés (et il m'a fallu en omettre beaucoup, de peur de vous fatiguer,) malgré toutes les injures dont on l'a abreuvée, et l'anéantissement de ses plus chères espérances elle ne s'est jamais écartée du sentier de ses devoirs, et elle a toujours montré respect et obéissance envers l'Angleterre. Et cependant nous allons récompenser ses efforts généreux pour son pays, sa confiance en nous, son respect et son attachement pour notre domination, en la dégradant, en l'insultant, elle et son pays, en faisant d'eux un objet de mépris et de dédain pour tout le continent américain. Si cela est expédient, ce n'est pas juste, ce n'est pas généreux. Le monde sera étonné de notre témérité et de notre injustice. On peut dire, il est vrai, que l'Assemblée n'est pas blâmable, mais que le peuple s'est rebellé, et que le rebellion doit être punie ; que le châtiment le plus mérité est de le priver de ce pouvoir de se gouverner lui-même dont il a abusé. On doit répondre à cela, 1, que le peuple ne s'est pas rebellé ; une portion, une petite portion de tout le peuple s'est soulevée, s'est ameutée par suite de ce qu'on croyait être une injustice criante commise par les autorités, 2, que dans cette émeute il n'y a pas eu d'abus des pouvoirs du *self government*, il n'y avait aucun rapport entre l'Assemblée et l'émeute. L'émeute n'a eu lieu que par suite de quelques procédés que le peuple a cru injustes et auxquels il a résisté. Le fait est que le peuple s'est opposé à l'exécution de certains mandats, ainsi que vos seigneuries ont dû l'apprendre par la voie des journaux. Il y a preuve que le gouvernement avait connaissance des procédés du peuple long-temps avant qu'il lui ait plu de le faire voir ; enfin, il a paru découvrir qu'il existait une conspiration quelque part, et la méthode à laquelle il a eu recours pour pourvoir à la sûreté publique est curieuse. Il a de suite démis nombre d'officiers de milice, à peu près comme certain gouvernement démit autrefois le comte de Fitzwilliam d'une haute charge parce qu'il avait assisté à une assemblée ayant pour objet la réforme du parlement ; c'est à peu près de cette manière que ces officiers de milice ont été démis pour avoir assisté à une assemblée, et avec eux nombre de magistrats ; et il fut émané une commission dont furent omis presque tous ceux qui avaient la confiance du peuple. Il faut que vos seigneuries sachent que l'acte du jury venait d'expirer, laissant au pouvoir de la couronne, par le moyen du procureur général, qui en est l'officier, nommé, payé et qui est sujet à être démis par elle, de trier tous ceux qu'il désirerait pour composer un jury. Ce fut précisément à cette époque que lord Gosford fit émaner des mandats d'arrêt contre des personnes pour des actes commis trois mois auparavant : ce fut principalement contre M. Papineau et ses adhérens que ces mandats furent dirigés, non pas d'abord contre M. Papineau, quoiqu'on en donné un avis très significatif qu'on se proposait de l'arrêter sous peu. Tels sont les faits.

Néanmoins on peut encore insister que quelque changement est nécessaire parce que les populations, anglaise et française, sont divisées et hostiles, et qu'on dit que la majorité française opprime la minorité anglaise. Ayant ainsi prouvé l'injustice de la mesure proposée, en peignant et en défendant la conduite de l'Assemblée,—ayant, comme je le crois, justifié ce corps tant lézé et tant calomnié, et repoussé les diverses attaques que la malice et l'ignorance ont dirigé contre lui, j'aborde maintenant cette partie de mon devoir qui est comparativement facile. Je ne suis plus sur la défensive ; je vais attaquer la mesure soi-disant curative déposée sur la table de vos seigneuries, et prouver qu'elle est absolument incapable de produire de bons effets, tandis qu'elle n'est que trop puissante et trop bien calculée pour le mal. Sachons bien d'abord ce qu'est cette mesure et ce qu'on a l'intention d'effectuer. On a donné à ce projet de loi le titre de bill pour le gouvernement du Bas Canada. Des difficultés se sont élevées dans le gouvernement de cette colonie,—difficultés comme celles que j'ai pris la peine de décrire ; on a trouvé que la machine créée par l'acte de 1791 n'est pas tout-a-fait parfaite : l'Assemblée a exercé ses pouvoirs d'une manière qui a offensé ; et en conséquence vous êtes appelés à faire, quoi ?—Amender les parties défectueuses de la machine ? arranger les rouages qui se froissent de façon à ce qu'elle puisse fonctionner utilement ? Non, milords, ce n'est pas ce qu'on vous demande. La belle idée de détruire la machine pour la raccommoder ensuite est venue au ministre colonial ; et parce que la grande masse de la population du Bas-Canada est déjà en quelque sorte mécontente du traitement qu'elle a reçu de notre part, on s'imagine que c'est le comble de la sagesse de prendre une mesure qui augmentera inévitablement son mécontentement et rendra son allégeance le résultat de la coërcition physique, et non d'un attachement spontané pour notre domination. Eh bien ! milords, je dois différer entièrement de la politique de ce procédé, et je m'efforcerai de suite à faire voir à vos seigneuries combien toutes les difficultés qui accompagnent notre régie seront aggravées par cette fatale mesure, et à vous indiquer les maux graves dont elle nous menace, les calamités profondes qui devront nécessairement en découler. Mais peut-être, dira-t-on, qu'on doit faire quelque chose ? Je l'admets. Cette admission ne concède pourtant rien en faveur du bill. Cette mesure rendra pire ce qui est déjà mal : là où dans les circonstances actuelles vous avez à vaincre une difficulté, vous en aurez cent par suite de ce beau spécimen de législation coloniale. Lorsque j'aurai prouvé tout cela, milords, je ferai un pas de plus, je ferai voir que c'est un mal sans mélange,—qu'on a choisi une voie dangereuse,—que, tandis qu'une marche sûre s'offrait à vous, vous en avez adopté une dans laquelle vous courez le danger de la guerre, dans laquelle vous encourrez certainement d'énormes dépenses, qui produira probablement des calamités sans fin sans cependant obtenir aucune sécurité pour l'avenir,—que tout cela vous le faites lorsqu'il est possible de calmer aisément tout mécontentement, sans courir aucun risque d'hostilité pour le présent, et de pourvoir également à la sécurité de l'avenir et de nous garantir de tout malheur qui pourrait nous menacer par suite de l'accroissement rapide de la puissance de la grande république fédérale de l'Amérique du Nord D'abord le bill est une mesure temporaire. Vous suspendez la constitution du Bas-Canada jusqu'en 1840, et dans l'intervalle vous envoyez un dictateur. On se demande aussitôt : Serez vous mieux situés en 1840 qu'à présent ? Est-ce que les mêmes difficultés qui l'entourent et l'embarrassent actuellement ne revivront pas aussi ? Mais vous nous proposez d'y suppléer. Par quels moyens ? et pourquoi ne pas adopter ces moyens de suite ? Pourquoi n'amendez vous pas maintenant cette constitution au lieu de la détruire ? Vous connaissez toute l'affaire,—d'informations, on ne peut pas en obtenir davantage. Pourquoi donc attendre pour agir ? Pourquoi ?—Parce que ceux qui ont le pouvoir n'ont pas le courage d'envisager les difficultés de la question. Cet envoi d'un dictateur, cette suspension temporaire de la constitution est une partie du vieux système qui a produit la crise actuelle. Le grand objet de tous les efforts ministériels semble être d'éloigner une difficulté. L'aborder de front demande du courage, demande du savoir ; et le courage et le savoir sont des qualités malheureusement trop rares chez les gouvernans. En ce moment les ministres de la couronne sont réduits à ce dilemme : ou il savent que faire, ou il ne le savent pas. S'ils le savent, il n'est pas besoin de délai ; s'ils ne le savent pas ils ne le sauront jamais. Il faut dire la vérité : ceux qui ont gouverné l'Angleterre et ses colonies pendant les dernières six années ont toujours flotté entre deux opinions, ont été assujétis à deux sortes de principes diamétralement opposés. Ils ont obtenu le pouvoir sous le masque de la libéralité,—sous promesse et prétexte de réforme. Ils se sont efforcés de le retenir sans remplir leurs promesses. La conséquence est que leur gouvernement ici comme aux colonies a été un subterfuge continuel. Ils ont donné lieu à des espérances qu'ils ont résolu de ne pas satisfaire. Ils cherchent à faire que les hommes vivent d'espoir, tandis qu'eux-mêmes veulent jouir des avantages de la libéralité. Mais le mécontentement est inséparable du désappointement, et toutes nos difficultés présentes en Canada sont le résultat du mécontentement et de l'irritation, produits par le désappointement d'espérances créées par cet injuste système de promesses sans accomplissement. Les habitudes ne se détruisent pas facilement ; les ministres de la couronne ne veulent pas prendre de leçons de l'expérience, et ils sont déterminés à continuer leur vieux système de négligence et de délais. Mais, milords, j'en appelle hardiment à votre sens commun, à votre honneur et à votre honnêteté, et je vous demande si, au fait comme vous l'êtes de toutes la connaissance de l'affaire, il ne serait pas plus prudent, plus honorable, plus honnête de dire de suite ce que vous voulez et ce que vous ne voulez pas faire pour satisfaire les vœux de vos colons ? Si vos seigneuries étaient appelées à dépouiller un bourg de ses droits électoraux, ou à priver une corporation de sa charte, dans un cas semblable, vous donneriez un refus péremptoire ; et cependant dans ce cas-ci, où il y a une lézion beaucoup plus forte et extraordinaire d'intérêts investis, il ne paraît pas qu'il y ait seulement hésitation. Une petite portion du peuple, quelques paroisses résistent à une force qui tentent d'arrêter certains individus, là dessus vous punissez la nation toute entière, qui ne peut avoir eu aucune part à la mêlée, qui n'a aidé les ameuteurs ni par paroles ni par action Comparez la conduite tenue à l'égard des Canadiens à celle tenue à l'égard du peuple de Bristol. Une émeute imminente eut lieu dans cette ville, cependant personne ne songea à priver la ville de ses Représentans ni de sa charte Voyez les émeutes journalières de l'Irlande, des comtés tout entiers, non pas des paroisses, déclarés être dans un état tel qu'il faut y ériger la *loi martiale*, et cependant on ne propose pas de priver l'Irlande, ni même les comtés troublés, de leurs Représentans. Prenez un exemple plus frappant encore : l'Ecosse en 1715 et 1745. A cette époque toute l'Ecosse était du côté du Prétendant et lui était même soumise ; et malgré cela l'Ecosse ne fut pas privée de ses Représentans. Même l'exemple de Boston cité en pararallèle n'offre rien de pareil au bill actuel. Un outrage avait été commis expressément contre l'autorité du parlement ; tout le peuple de la baie de Massachussett applaudit les ameuteurs, refusa de les livrer et recourut aux armes pour résister au gouvernement. Cependant tout ce qu'on proposa alors fut de donner à Boston une constitution analogue à celle du Bas-Canada. On n'essaya pas de détruire leurs moyens de se gouverner eux-mêmes, leur chambre des Représentans demeura, mais le conseil devint alors être au choix de la couronne au lieu d'être élu par le peuple. *A vrai dire, milords, et nous ne pouvons nous le dissimuler, à nous ni au monde, cette émeute n'est qu'un prétexte. Les ministres* se sont aperçus que le gouvernement du Canada, avec sa constitution actuelle, était rempli de difficulté, et ils ont profité de la frayeur que cette émeute a produite au parlement pour le persuader que la source de toute cette confusion et de cette terreur était la chambre d'assemblée, tandisque tout le temps il est de fait que l'imbécilité, la vacillation et la déception des ministres sont les véritables causes des troubles. On voulait des prétextes pour couvrir ce fait désagréable, et l'émeute est venue fort à-propos à leur secours.

(à continuer.)

MONTREAL,

Mardi, 30 Octobre, 1838.

Lorsque le *Morning Chronicle*, faisant allusion au bill de lord Brougham à l'effet d'abroger l'ordonnance 28 juin, disait, le 11 août dernier : " le gouvernement de lord Durham en Canada a reçu un coup qu'il supportera difficilement," il ne croyait peut-être pas que cette prévision dût sitôt se réaliser ; mais il sentait parfaitement que la mesure, devant passer, équivalait à un rappel du noble lord.

Quand on pense à la carrière que ce dernier aurait pu fournir, on s'afflige malgré soi de celle qu'il a parcourue. Qu'est-ce, en effet, que son gouvernement ? Son premier soin, en arrivant dans le pays fut de proclamer solennellement qu'il y venait dans la résolution de rendre justice, d'être impartial et de ne reconnaître aucun parti. A peine trois semaines s'étaient écoulées que déjà il écrivait au ministre du département colonial qu'il avait consulté les chefs du parti oligarchique et qu'il s'était conformé à leurs désirs ; inconsistance que n'égale peut être que la duplicité, le *humbug* de son prédécesseur immédiat, qui, en 1835, peu de temps après son avènement, on s'en rappelle, fut convaincu de déception sur la publication inopportune par sir Francis Head ses instructions qui démentaient formellement ses promesses de réformes à la chambre d'assemblée. Lord Durham rejeta de l'oligarchie des adresses auxquelles il impresse de répondre de la manière la plus affectueuse et la plus obligeante, tandisqu'il reçoit avec hauteur et mépris celles des Canadiens, et qu'une adresse des citoyens formistes de Québec demeure sans réponse dans la poussière des bureaux de M. secrétaire principal, qui sans doute les trouve trop " ignorans " pour y faire attention. Lord Durham, sans égards pour la promesse d'amnistie faite en Angleterre et quoiqu'il soit revêtu d'un "pouvoir despotique dans toute la force du terme," exile aux Bermudes huit prisonniers politiques, proscrit seize en pays étranger, sous peine de mort, sans forme de procès, et soumet les autres à des cautionnemens extravagans. Il se rend dans le Haut-Canada, le peuple paraît vouloir une amnistie, le *Family Compact* du sang ; lord Durham, revêtu d'un " *pouvoir despotique dans toute* force du terme," refuse une amnistie sous l'étexte de ne pouvoir ou de ne vouloir pas intervenir dans les combinaisons administratives du lieutenant gouverneur. De retour dans le Bas-Canada, dans une réponse qu'il fait à une adresse de certains habitans de Beauharnois, il se plait à faire l'apothéose de M. Ellice, l'ennemi le plus dangereux des Canadiens, et il fait, comme partout ailleurs, les allusions les plus humiliantes aux réformistes les plus distingués de la province, tandisque jamais un mot de blâme ne lui échappe contre la faction tory cranoniale. Lord Durham sait que des presses et les caractères d'imprimerie enlevés de force, sans procès aucun, sont enfouis dans les voûtes du Palais-de-Justice sans qu'il daigne les faire remettre aux propriétaires légitimes. Lord Durham affecte de recevoir des étrangers avec l'empressement le plus cordial, ce qui serait très convenable s'il n'affichait un sauvage éloignement pour tout ce qui est vraiment du pays. Lord Durham accable de faveurs et de largesses un rédacteur du *Courier* et M. Adam Thom qui a si souvent conseillé la mort politique du peuple canadien dans le *Herald*, auquel on peut attribuer une large part des malheurs de notre pays. Lord Durham permet toute espèce d'entraves et de tracasseries au service des postes contre les journaux réformistes, et interdit la province à la presse démocrate des Etats-Unis. Lord Durham a permis l'exécution de Murrow et s'est fait le gôlier de Sutherland et de Theller Lord Durham a fait voir qu'il travaillait exclusivement pour le parti bureaucratique, et il a mis un empressement juvénil à accueillir les demandes de cette faction sans daigner faire la moindre attention à celles mille fois plus graves de tout le pays. Lord Durham s'est oublié jusqu'au point d'avouer qu'il méditait, *et qu'il médite encore*, un plan pour *noyer* la population canadienne, et la dépouiller de ses droits les plus inviolables ! ! ! Enfin lord Durham n'a rien fait pour mériter la confiance du peuple, son administration est un tissu de duplicités, de ruses, d'intrigues, de spoliations, de folies et d'imbécillités ; et c'est pour ajouter le sceau à son œuvre qu'il la couronne en partant des nominations les plus étranges et les plus anomales. En faut-il davantage pour le juger ? Jamais gouverneur ne mérita plus que lui la censure humiliante que les ministres de sa majesté lui ont fait essuyer, et le coup fatal que lui a porté lord Brougham. Nous défions qui que ce soit de nommer un acte de l'administration manquée de lord Durham qui ne soit marqué au coin du torysme colonial. Hélas ! hélas ! qu'est devenu George Lambton ? à quel titre reconnaître le " pair populaire ?"

Si, au lieu de donner tête baissée dans l'ornière où ses prédécesseurs se sont perdus, lord Durham, se mettant à la hauteur de la réputation extravagante qui lui avait préparé les voies ici, eût tenu une politique sage, libérale, large, populaire, les résultats les plus flatteurs auraient été la récompense de ses travaux ; mais malheureusement il n'en a pas été ainsi, et on peut dire en toute sûreté que sa seigneurie part chargée de l'exécration de tout un peuple. L'histoire dira que lord Durham a préféré une petite faction, et l'exposera comme une des aberrations humaines de notre époque.

—ooooo—

On dit que lord Durham a changé sa résolution de passer par les Etats-Unis pour s'en retourner, et que son excellence a préféré la voie du golfe. Le *Mercury* s'est cru expliquer satisfactoirement cette circonstance en disant que lord Durham et le commandant des forces étaient d'avis que la "plus haute autorité" devait se rendre en Angleterre, afin d'apprendre aux ministres, en personne, et le plus promptement, dans quel état se trouve le pays. Nous croyons que cette raison, si c'en est une, vient à l'appui de la première résolution du noble lord, loin de justifier l'*amendement*. Lorsque le *Mercury* l'alléguait ne savait il pas que si la plus "haute autorité" avait tant hâte de revoir l'Angleterre, elle pouvait s'y rendre beaucoup plus rapidement et sûrement par la voie des Etats-Unis, même en prolongeant le trajet jusqu'à Washington, que par la voie de Québec ? D'ailleurs quel besoin si pressant a la " plus haute autorité" de communiquer " en personne" aux ministres les circonstances dans les quelles se troure le pays ? Si les ministres ne le savent pas après tout ce qui a été dit et écrit par les autorités provinciales, et les rapports volumineux de la commission Gosford, qui a resté près de deux ans dans le pays, pense-t-on que la commission Durham, qui n'y est restée que cinq mois, leur en apprendra davantage ? A part son utopie et ses projets de *noyer une communauté*, qu'apprendra lord Durham à des "autorités lointaines" qu'elles ne sachent d'avance ? Que le peuple est mécontent ? qu'il souffre ? qu'il soupire après des réformes ? Son silence solennel le dit assez, si ses nombreuses pétitions sont oubliées. Certes il y a plus de cynisme qu'on ne pense dans l'excuse du *Mercury*. Il paraît donc que les dépenses que coûtent les commissions à la nation britannique sont en pures pertes !

—ooo—

Outre les 1000 piastres offertes par les officiers des ci-devant gardes de Theller et Dodge pour leur appréhension, son excellence le gouverneur général a fait émaner une proclamation par laquelle il offre 2000 piastres. Il paraît que les quatre soldats qui était *en faction lors* de l'évasion des évadés politiques sont aux arrêts pendant l'enquête militaire qui se fait à ce sujet.

—oooooo—

Il paraît qu'on s'est décidé à remettre sur pied à Montréal les bataillons volontaires, chaque bataillon devant, dit-on, se composer de quatre compagnies, et chaque homme devant de prime abord recevoir un habillement, avec promesse d'être payé et fourni de rations pour chaque jour qu'il sera de service ou à la discipline, de nombreux écrits ayant été publiés par la presse tory dans lesquels on se plaint que les volontaires de l'an passé n'ont reçu aucun paiement.

—oooooo—

Son excellence sir John Colborne est arrivé à Montréal, avec sa suite, jeudi après-midi, par la voie de Laprairie,

—oooooo—

La *Quotidienne* était sans doute dans l'erreur lorsqu'elle a dit que Mr. Debartzch était sans argent. Ne sait on pas qu'il a reçu £5000 du gouvernement pour le dédommager des dégats faits à ses propriétés, non pas par les patriotes, mais par les troupes de sa majesté. Sans doute que £5000 étaient beaucoup pour des dégats, puisque la seigneurie toute entière de St. Charles ne coûte que £3000 ; mais M. D. était privilégié. On verra si Mde. St. Germain en aura proportionnellement autant.

REVUE DES JOURNAUX.

—oooo—

(Du Canadien.)

RUMEUR SERIEUSE.—Il circulé depuis hier en cette ville un bruit trop sérieux pour qu'il ne soit pas contredit par ceux qui peuvent le faire, s'il est faux, et pour qu'il ne soit pas signalé, s'il est fondé,—et sur lequel les journaux qu'on suppose être dans la confidence de l'autorité, gardent le silence En signalant cette rumeur, nous donnons à ces journaux l'occasion de tranquilliser l'esprit public. On dit donc que lord Durham a reçu ces jours-ci du Président des Etats-Unis des dépêches l'informant qu'il s'est formé à New-York un comité, composé de personnes assez importantes dans la vue de favoriser une révolution dans les Canadas, et qu'à cet effet on a ouvert un emprunt. Le Président Van Buren ajouterait que le gouvernement des Etats Unis ne peut rien faire pour arrêter de pareilles menées, et que mêmes s'il armait la milice américaine pour faire respecter la neutralité, cela ne servirait qu'à fournir des armes aux auteurs de cette espèce de conspiration extérieure. En conséquence il recommande à notre gouvernement de se tenir sur ses gardes. Ce qui n'a pas peu contribué à donner crédit à ce rapport, c'est la note du correspondant de la bourse de Québec, à New-York, qui a paru il y a quelque temps dans les journaux, annonçant, avec un certain mystère, qu'il se brassait quelque chose de sérieux à New-York, et prévenant les amis du gouvernement de prendre leurs précautions.

Nous croyons devoir prévenir l'autorité, qu'il importe beaucoup qu'un pareil bruit soit contredit s'il n'est pas fondé.

—oooo—

LORD DURHAM n'est pas, nous le voyons, plus heureux que tous les autres hommes haut placés s'il est aussi mal servi par les siens que le sont ordinairement tous les grands ; il n'a pas d'amis, de vrais amis de sa gloire, il n'a que des courtisans, qui cherchent à éloigner la vérité de son oreille, en lui montrant des détracteurs, des ennemis dans ceux qui ont le courage de lui dire la vérité. Dans l'intérêt de la colonie comme dans celui de la métropole, comme aussi dans l'intérêt de Son Excellence le Gouverneur-Général, nous nous sommes efforcé, depuis quelque temps, de faire sentir la tendance funeste de plusieurs actes de l'administration. Nous avons averti le chef de l'administration, que les antécédanis de toute sa vie politique et ses déclarations précédentes, sont en contradiction avec la politique qu'il a avouée récemment ; nous lui avons dit que la disposion qu'il a montrée de sacrifier des droits solennellement garantis, aux exigences d'une faction, jetait l'alarme dans toutes les classes de la population Canadienne : nous lui avons dit que l'esprit de ses mesures pour le gouvernement futur de ces colonies, interprété par tout le monde comme tendant à saper l'influence Canadienne, détruisait les espérances de justice que nourrissait encore la masse du peuple Canadien, et allait fournir de nouveaux moyens à l'agitation, et nous avons fini par le supplier de rassurer les Canadiens, s'il le pouvait, sur le sujet des appréhensions bien raisonnables qu'ils ont dû concevoir. Nous avons aussi tâché d'attirer l'attention de Son Excellence sur les vexations d'autorités subordonnés, afin qu'on y mit ordre, et qu'elle cessassent d'être une source d'irritation parmi le peuple. Que répondent à cela les "amis" de Lord DURHAM ? Cherchent-ils à nier la justesse de nos représentations ? le fondement de nos plaintes ? Non. Nous cherchons à soulever des "animosités nationales et religieuses ;" " le *Canadien* rêve une nouvelle insurrection ;" " le *Canadien* accuse roudement lord DURHAM de perfidie," etc., etc., etc. C'est ainsi que le *Mercury*, l'ami de lord DURHAM et de son administration répond à nos justes représentations.

Ah ! si nous eussions eu les motifs que nous prête le *Mercury*, nous nous serions tu ; nous aurions imité ce silence sinistre, ce silence si éloquent du peuple pour qui suit et veut l'entendre. Mais, ami plus véritable du gouvernement que ses courtisans, nous lui avons dit, et pour être écouté, nous lui avons parlé avec toute l'énergie dont nous étions capables,—qu'il amassait lui-même sur sa tête et sur ce pays les élémens d'une nouvelle tempête. Le *Mercury* nous demande si nous avons des informations particulières sur des préparatifs ou moyens à la dispositions des Insurgés. A la face du ciel, nous lui répondons que non. Nos seules sources d'information sont celles qui sont à la disposition de tout le monde ; elles sont dans les actes du gouvernement et de ses subdélégués ; elles sont dans les outrages journaliers de la presse amie du gouvernement, et dans l'avenir d'abaissement et d'oppression que cette presse annonce aux Canadiens sur la foi des déclarations solennelles du chef actuel de l'administration ; elles sont dans les colonnes même du *Mercury*, qui se rit de nos discussions tortueuses " sur les droits gallicans de nos compatriotes." " Les droits de parchemin sont suspendus," dit-il, " lorsqu'on tire l'épée ; et qu'il se " rappelle en parlant d'un ton si haut, que " les *Franco-Canadiens* se rebellèrent l'année dernière."—Ainsi, selon le *Mercury*, parce qu'il y eut l'année dernière dans quelques comtés des mouvemens insurrectionnels, tout est perdu pour tout le restant de leurs compatriotes. C'est dire bien clairement aux Canadiens que, si l'insurrection éclattait à l'avenir sur quelque point du pays, la seule alternative qui leur resterait à tous, serait de se soulever en masse partout, au lieu de tâcher, comme l'année dernière, par leur tranquillité et leurs représentations, d'appeser les troubles. Les Drs. NELSON et CÔTE et le Comité de New-York, s'il existe, doivent, un beau remerciment au *Mercury* pour cette excellente idée.

—ooooo—

La rumeur dont parle le *Canadien* semble s'accréditer chez nos torys. La *Gazette de Québec* la ridiculise, mais bien que nous n'y croyions pas nous-mêmes, les raisons qu'allègue ce journal ne sont rien moins que satisfaisantes, et nous dirons avec notre confrère du *Canadien* qu'il importe de savoir au juste, du gouvernement ce qui en est. En attendant voici ce que dit le *Transcript* :

" On a reçu à Montréal des lettres qui ne corroborent pas mal la rumeur à laquelle le *Courier* et le *Canadien* ont fait allusion, et le langage articulé par le gouvernenr de l'Etat voisin de Vermont semblerait la confirmer en grande partie. Dans un récent message à la législature de cet Etat, il dit :—

" Les troubles qui ont eu lieu récemment dans la province voisine du Canada ont causé beaucoup d'excitation parmi une portion de nos citoyens,—des hommes du meilleur sentiment et de beaucoup de moyens moraux ont sympathisé largement avec ceux qu'ils croyaient opprimés. On devait s'attendre à cet état de choses. Nos institutions, nos mœurs, notre éducation conduisent à ce résultat. Pendant cette excitation de l'esprit public, beaucoup de ceux qui étaient chargés de remplir des devoirs officiels ont été traduits injustement. Les mesures que la conscience d'un devoir a dû me faire adopter, sont connues de mes concitoyens. Confiant dans leur intelligence et leur candeur, et fort de la pureté de mes intentions, je ne dois pas redouter le résultat."

Quant à nous, nous sommes forcé d'avouer que nous ne voyons pas un mot dans le langage cité qui vienne à l'appui de la rumeur dont il s'agit. Si les lettres dont parle le *Transcript* ne sont pas plus concluantes, suspendons notre jugement.

—ooooo—

Le *Courier* dit que le gouvernement a enfin jugé à-propos de faire des levées de troupes volontaires dans le Bas comme dans le Haut Canada, avec l'intention de les stationner sur les frontières, tant pour prévenir la désertion des soldats des troupes régulières, que pour en imposer aux envahisseurs du dehors et aux perturbateurs de l'intérieur, s'il y en a. Le *Courier* explique la désertion en disant qu'un mauvais voisinage et l'influence des boisons offrent des tentations auxquelles il se trouvent des soldats qui ne peuvent résister.

—ooooo—

Le *Mirror* de Toronto donne un aperçu du manifeste de lord Durham, et l'accompagne de quelques observations dont les suivantes sont dignes de remarque :—

" Sa seigneurie avoue qu'elle savait que son ordonnance était illégale, et qu'elle avait consulté sur ses collègues pour la faire passer, mais que ce peu d'aide ne lui a pas été accordé. Les criailleries sur le compte des ministres pour n'avoir pas pris les mesures nécessaires afin de maintenir ici le pouvoir de sa seigneurie, ne trouveront jamais d'écho chez nous contre lord Brougham, parce qu'il a revendiqué la *suprématie des lois* sur toute ordonnance et proclamation quelconque qui la puissent violer. Lord Brougham ne devait pas s'attacher aux conséquences ; et les, mobs de Québec et de Montréal, qui l'ont brûlé en effigie, n'ont plus besoin de parler de l'ignorance des habitans après une preuve aussi frappante de la leur."

Cependant il est évident que le *Mirror* est le jouet d'une illusion, lorsqu'il dit, plus loin que le comte de Durham laisse après lui ce que l'on devrait regarder comme un point de ralliement pour tous ceux qui dési-

PAR FRS. LEMAITRE,
No. 29,
Rue St. Paul, Montreal.

LE TEMPS.

Le plus grand bien du plus grand nombre.

VOL. I. MONTREAL, MARDI 30 OCTOBR 1838. No. 12.